

Attestation d'embauche + 8 mois de travail = 0 ?

Par alias_old, le 10/09/2007 à 17:43

Bonjour,

Ingénieur INSA passionné de moteurs, j'ai démissioné d'un CDI de prof technique après avoir eu une attestation d'embauche a entete de la SA OPH "motopole de france" précisant poste, dates et rémunérations avec la signature du Pdg. 2tant aussi actionnaire de cette SA, J'ai travaillé 8 longs mois pour cette société dont le pdg me répétait que dès que la levée de fond serait faite, je serai payé et recevrai mes fiches de salaires. Cette société anonyme a été liquidée par la suite et les AGS aux prud'hommes ne veulent rien savoir malgré un dossier béton en appel : Que faire ? Aller en cassation ? qui consulter ? Dois faire un courrier au ministère de la justice puisque maitre Feltesse, brillant avocat à Paris, est lui meme outré de la décision du tribunal de Toulouse ? Une injustice flagrande pour couvrir les AGS à court d'argent ! J'ai à peine 2 mois pour réagir...

merci de vos conseils. M.Alias